



Quiestède



Découvrir le village de Quiestède et son centre (mairie-église) puis longer la vallée du Lauborne par le « petit Quiestède », pays d'anciennes cressonnères.

L'église Notre Dame de l'Assomption, construite au XVI^e siècle, jouit d'un bel équilibre au niveau de ses matériaux : briques et pierres blanches autour des fenêtres. Le presbytère, tout proche, a profité d'une belle cure de jouvence lors de sa transformation récente en mairie.



Inscrit à l'inventaire des monuments historiques, le chateau de Laprée, au nord de la commune, a été reconstruit dans le beau style XVIII^e siècle et a toujours été occupé par la famille de Lencquesaing.

Hébergement

Gîte de la Morande

5 rue de la Morande - 62120 Quiestède - 03 21 12 39 13

Épicerie - Café des sports - Location de salle

1 rue du Marais - 62120 Quiestède - 03 21 12 88 32

Renseignements pratiques

Mairie de Quiestède

Rue de l'Église - 62 120 Quiestède
Tél. 03 21 95 10 45 - Fax 03 21 95 10 45
www.mairie-quiestede.fr

Office de Tourisme**

Le Bailliage - Grand'Place - 62 921 Aire-sur-la-Lys
Tél./Fax 03 21 39 65 66
www.ot-airesurlalys.fr

Communauté de Communes du Pays d'Aire

Hôtel de Ville - BP 29 - 62 921 Aire-sur-la-Lys Cedex
Tél. 03 21 95 40 59 - Fax 03 21 39 26 74
www.paysd aire.fr

Pour télécharger les plaquettes descriptives des autres sentiers rendez-vous sur

www.ot-airesurlalys.fr



Randonnées Pédestres

Communauté de communes
du Pays d'Aire

3

Sentier de Laprée



7 km - 2h15

D Eglise
Quiestède
ou parking D 195

Accès : D 190



Marques de balisage

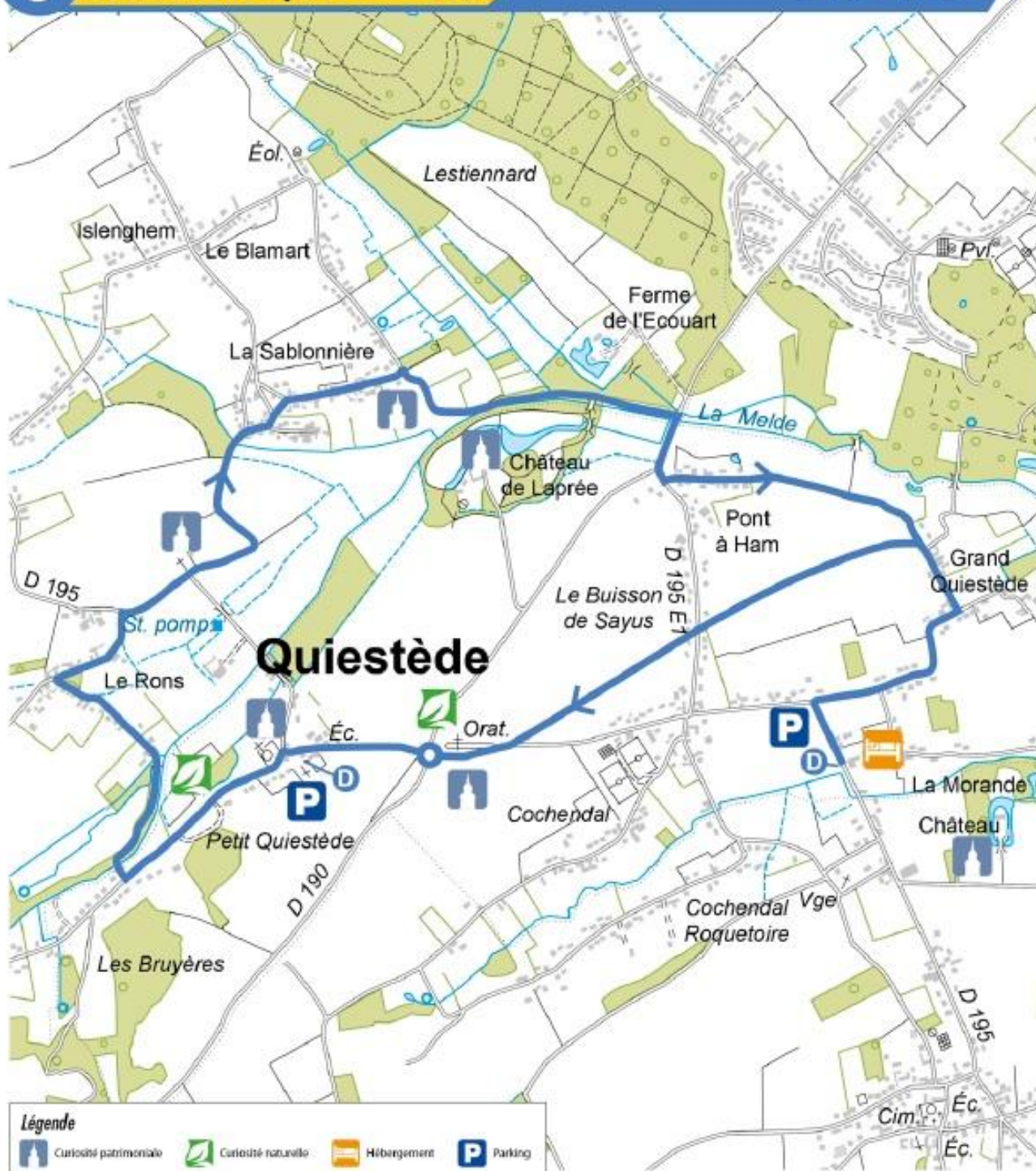


3

Sentier de Laprée



7 km - 2h15



Le code du randonneur :

1 - Restez sur les chemins et sentiers balisés.
2 - Gardez vos chiens en laisse.

3 - Respectez cultures et animaux, outils de travail des agriculteurs.

4 - Soyez courtois avec les randonneurs et autres usagers de la nature.

5 - Ne jetez rien, emportez vos déchets.

6 - Ne faites pas de feu en forêt.

7 - Observez la faune et la flore sans les toucher.

8 - Soyez silencieux et discret.

9 - Respectez les équipements d'accueil et de signalisation.

10 - Signalez au plus tôt toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours (obstacle, défaut de balisage, etc.).